

25 - Cession de l'immeuble communal «ex Bains Douches» sis 4, rue Proudhon au profit de M. Anthony BERÇOT - Déclassement du domaine public

M. l'Adjoint BODIN, Rapporteur : La commune a décidé de mettre en vente un immeuble communal sis 4, rue Proudhon et cadastré section AH n° 35.

D'une surface totale de 119 m², le bien est composé d'un rez-de-chaussée sur sous-sol partiel et d'un étage ouvrant sur une toiture terrasse.

Ce bâtiment fut l'un des premiers Bains Douches populaire construit et financé par les œuvres de la Caisse d'Épargne de Besançon.

L'établissement ouvre ses portes en 1910, et c'est en 1946 que la commune en devient propriétaire en vue de son exploitation jusqu'à la fin des années 1970. En 1992, la partie publique est louée à la boutique de commerce équitable «Artisans du monde» jusqu'à la fin de l'année 2012.

Conformément à l'article L. 1311.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi France Domaine par courriel du 8 septembre 2014 en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale du bien à céder. Cette estimation a été fixée à 130 000 € le 8 octobre 2014, puis confirmée par courrier en date du 20 janvier 2016.

La commune a engagé une large consultation dans le cadre d'un appel à projets organisé du 30 septembre 2015 au 4 janvier 2016 sur la base d'une mise à prix de 130 000 €.

A l'issue de cette procédure, sept dossiers de candidatures ont été déposés, le montant des offres de prix variant de 135 000 € à 160 000 €.

Après analyse des offres, le jury constitué à cet effet a décidé de retenir comme futur acquéreur dudit bien M. Anthony BERÇOT en raison de :

- l'offre financière au prix de 160 000 €,
- la réhabilitation de l'immeuble,
- la proposition attractive de reconversion du bâtiment en restaurant gastronomique.

Les termes de la transaction sont donc les suivants :

- cession sans condition suspensive au profit de M. BERÇOT ou de toute personne morale ou physique agréée par la commune qui s'y substitue, de la propriété bâtie cadastrée section AH n° 35 libre de toute occupation au prix de 160 000 € net vendeur,
- frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Ce bien est enregistré à l'inventaire comptable sous le n° BAT-B 55901.

La recette de 160 000 € sera imputée au chapitre 77.824.775.00501.30100.

Cet immeuble était affecté aux activités de bains douches jusqu'à la fin des années 1970. Dès lors que le bâtiment n'est plus consacré à ces activités, il convient de décider de sa sortie du domaine public.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur la cession de l'immeuble «ex-Bains-Douches» aux conditions ci-dessus,
- prendre acte de la désaffectation du bâtiment,
- décider le déclassement de l'immeuble du domaine public,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte à intervenir dans la gestion de cette transaction.

«M. LE MAIRE : Il n'y a pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 11 avril 2016.